

Bettembourg, le 1 juillet 2025

Concerne: Réunion du comité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'article 6.1 des statuts approuvés par arrêté grand-ducal du 5 juillet 2002, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité qui aura lieu

le vendredi, 18 juillet 2025 à 19.00 heures

au Centre de Natation 'An der Schwemm' 10, rue JH Polk, L-3275 Bettembourg,
avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du rapport de la réunion antérieure ;

Huis clos

3. Personnel
 - 3.1. Engagement d'une personne au sport-loisir ;
 - 3.2. Diverses affaires du personnel ;

Séance publique

4. Sinistre – affaire juridique ;
 - 4.1. Etat actuel des dossiers juridiques ;
 - 4.2. Questions des délégués ;
5. Règlement internes
 - 5.1. Mise à jour du règlement interne pour les classes scolaires ;
6. Sport / Sport-loisir ;
 - 6.1. Point sur la nuit du Sport 2025 ;
 - 6.2. Situation actuelle;
7. Divers / affaires courantes
 - 7.1. Statistiques ;
 - 7.2. Discussions de dernière minute ;

8. Questions des membres ;

La présente est transmise en copie aux bourgmestres des communes syndiquées et au Ministère de l'Intérieur à Luxembourg en application de l'article 14 alinéa 2 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Pour le bureau du syndicat

(s) Le Président

(s) Le Secrétaire